

Plan de protection sous Covid-19

Le 29 mai 2020, l'Office du médecin cantonal a pris connaissance et indiqué les modifications à apporter au présent concept de protection pour le rendre conforme aux mesures de l'OFSP. Ce concept de protection a été élaboré par le GLAJ-Vaud et ses membres et soumis à l'Office du médecin cantonal par l'intermédiaire du délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse (SPJ).

CONCEPT DE PROTECTION POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET DE VACANCES ENCADRÉES POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES (ACTIVITÉS A LA JOURNÉE ET CAMPS AVEC HÉBERGEMENT) DANS LE CONTEXTE DU COVID-19

revu selon les indications de l'Office du médecin cantonal, version du 2 juin 2020

Introduction

Les organismes d'activités de vacances pour les enfants et les jeunes ont pris connaissance des risques de leurs activités liés au COVID-19. Un groupe de travail mené par le GLAJ-Vaud et composé d'organiseurs d'activités de vacances destinées à des milliers d'enfants et de jeunes (env. 20 organismes tant professionnels que bénévoles, communaux que privés) propose le présent concept de protection pour permettre la reprise d'activités extrascolaires et la tenue des activités de vacances cet été.

Si les directives et recommandations actuelles pour les milieux scolaires et parascolaires se précisent, les particularités des milieux extrascolaires ne permettent pas de les appliquer telles quelles.

L'objectif des présentes mesures est de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder en toute sécurité à des activités extrascolaires et de participer à des activités de vacances (avec hébergement ou à la journée, non résidentielles) cet été, tout en protégeant les employé.e.s, les bénévoles, les enfants, les jeunes et en rassurant leurs parents. Les mesures sont détaillées ci-après d'abord de manière générale, puis des recommandations spécifiques à chaque type d'accueil sont précisées.

En plus des mesures édictées dans ce document, les organismes élaborent leur propre déclinaison du concept de protection sous la forme d'un concept de sécurité spécifique à leur activité à destination de leur équipe d'encadrant.e.s, incluant notamment, le cas échéant, les procédures pour les douches, les toilettes et la gestion des nuits en dortoir ou sous tente. Les mesures qui seront appliquées dans le cadre des activités de vacances sont présentées aux participant.e.s et aux parents concerné.e.s. De plus, une procédure en cas de crise, propre à chaque organisme, doit être prévue.

Les organismes s'engagent à respecter les mesures de protection en vigueur au moment de l'activité et un auto-contrôle basé sur des procédures spécifiques à chaque organisme est mis en place.

Ces mesures doivent pouvoir être une base de travail adaptable en tout temps en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au COVID-19 et aux décisions des autorités cantonales et fédérales y relatives.

Le Conseil fédéral a communiqué le 27 mai 2020 les modifications de l'Ordonnance fédérale 2 dont la plupart des dispositions entrent en vigueur le 6 juin 2020.

Le 29 mai 2020, la Confédération (OFSP, OFSP, OFAS, OFC) a publié les conditions cadres régissant les camps dans les domaines de la culture, des loisirs et du sport : [lien](#).

Principes (résumé) :

- Procédure en cas de symptômes de maladie
- Règles d'hygiène
- Distanciation (1,5 m) entre les adultes ainsi qu'entre les adultes et les participant.e.s.
- Coordonnées pour la traçabilité et nombre maximal de personnes (1000 personnes au total)
- Groupes stables de participant.e.s et d'encadrant.e.s
- Désignation d'une personne responsable de l'application des mesures de sécurité et élaboration d'un plan de protection

Le présent document reprend et précise les conditions cadres de la Confédération susmentionnées et définit, par analogie, les conditions s'appliquant aux activités à la journée (non résidentielle). Il a été élaboré en collaboration avec les faîtières des organisations de jeunesse des cantons de Genève et de Fribourg (GLAJ-GE et Frisbee), en concertation avec l'Etat de Vaud, en tenant compte de l'expertise des organismes qui proposent des activités de jeunesse, des camps et des colonies de vacances.

Mesures générales de protection

1. Participant.e.s

- Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant l'activité, ne participent pas aux camps organisés (avec hébergement ou à la journée).
- Chaque participant.e se lave les mains ou se les désinfecte à son arrivée sur le lieu de l'activité.
- Les gestes barrières en vigueur sont expliqués aux participant.e.s en début d'activité et leur sont rappelés aussi régulièrement que nécessaire pendant l'activité.
- L'identité de chaque participant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

2. Encadrant.e.s dès l'âge de 16 ans

- Les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée moins de deux semaines avant l'activité n'encadrent pas les activités.
- Dans la mesure du possible, les encadrant.e.s gardent la distance de sécurité entre eux (1,5 m) et avec les participant.e.s. En cas d'impossibilité temporaire de maintenir la distance, il faut prévoir le port de masques pour les encadrant.e.s. Si l'activité ne permet pas temporairement le port du masque, il faut pouvoir assurer le suivi des contacts personnels étroits, par exemple avec des listes de présence.
- En fonction de l'âge et du besoin des participant.e.s, les encadrant.e.s gardent la distance de sécurité (1,5 m) avec les participant.e.s.
- Les encadrant.e.s respectent les gestes barrières en vigueur.
- Un nombre d'encadrant.e.s suffisant est prévu.
- L'identité de chaque encadrant.e doit être connue. Les coordonnées sont dûment répertoriées et conservées durant deux semaines après la fin de l'activité.

3. Hygiène, soins et santé

- Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'hygiène est mis à disposition par l'organisateur de l'activité.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique, en particulier lors des sorties en transports publics, et avant et après les repas.
- Des points d'eau sont prévus en suffisance, en particulier pour l'hygiène des mains, et, le cas échéant, une quantité suffisante de solution hydroalcoolique est prévue.

- Chaque encadrant.e doit avoir accès à un flacon de solution hydroalcoolique en permanence.
- Pour s'essuyer les mains suite au lavage, du papier ménage à usage unique est utilisé.
- Du savon liquide (et non en bloc) est mis à disposition des participant.e.s.
- La pharmacie est équipée d'un thermomètre qui doit être désinfecté après chaque utilisation.

4. Locaux

- Les activités en extérieur sont à privilégier.
- Les locaux sont aérés, nettoyés et désinfectés régulièrement avec des produits désinfectants pour surfaces, les sols sont lavés avec un produit habituel aussi souvent que nécessaire.

5. Repas

- Les participant.e.s et les encadrant.e.s se lavent (ou se désinfectent) les mains avant et après les repas.
- Les participant.e.s et les encadrant.e.s ne mangent pas à la même table. Les encadrant.e.s respectent la distance physique de sécurité entre eux (1,5 m).
- Des gobelets personnalisés ou des gourdes personnelles sont prévus pour les boissons.
- Les personnes en charge de la préparation du repas et du service sont invitées à porter un masque et des gants.
- Le service du repas est géré par les encadrant.e.s pour garantir les mesures d'hygiène.
- Dans la mesure du possible, les participant.e.s ne vont pas en cuisine.
- Une attention particulière est portée à la gestion des emballages, au lavage des mains au retour des courses et au lavage des aliments (légumes, fruits).
- Aucun aliment n'est proposé en libre-service.

6. Matériel

- Une attention accrue est portée au nettoyage et au rangement du matériel. Le matériel fréquemment utilisé est désinfecté le plus souvent possible.
- Les encadrant.e.s privilégient les activités qui nécessitent peu de matériel. Le passage du matériel entre différentes mains est à éviter.

7. Transports

- La mobilité douce est privilégiée.
- Les encadrant.e.s privilégient des activités proches du lieu de séjour.
- Le bus est désinfecté une fois par jour.

8. Liens avec les parents

- La distance de sécurité (1,5 m) est respectée entre les encadrant.e.s et les parents.
- Les recommandations et les mesures en vigueur (conditions générales d'accueil) sont communiquées aux parents avant le camp.
- Il est conseillé de prévoir une arrivée et un départ échelonné pour les participant.e.s afin d'éviter que tous les parents se concentrent en même temps dans un même lieu. Si cela n'est pas possible, prévoir une « file d'attente » avec marquage des distances.

9. En cas de suspicion d'un cas de COVID-19

- En cas de symptômes → le/la participant.e est séparé.e du groupe → un masque lui est mis → organiser un contrôle médical → organiser le retour au domicile selon l'avis du médecin.
- Un.e seul.e encadrant.e s'occupe de l'enfant isolé et porte un masque.
- Définir à l'avance une procédure en cas d'apparition de symptômes (possibilité d'isoler le/la participant.e ou l'encadrant.e) en attente d'une évaluation médicale et d'un retrait de du participant ou de l'encadrant.e.

Pour les camps avec hébergement

1. Isolement du camp

- Etre particulièrement attentif aux contacts des membres du camp avec l'extérieur pour éviter une première contamination à l'intérieur du camp. De manière générale, il est recommandé d'isoler le camp au maximum des contacts avec l'extérieur.
- Les personnes qui doivent avoir des contacts avec la population à l'extérieur du camp portent un masque (pour les courses par ex.) si la distanciation sociale ne peut être respectée et se désinfectent les mains au retour sur le lieu du camp.

2. Gestion de l'espace de nuit

- Si le camp a lieu dans une maison, il est recommandé de mettre à disposition des casiers aux participant.e.s pour éviter les contacts entre leurs affaires.
- Dans la mesure du possible, il faut prévoir un nombre restreint de participant.e.s par dortoir.
- On peut faire des groupes de participants au début du camp pour leur attribuer toujours le même dortoir.
- Pour les encadrant.e.s, il faut prévoir un nombre restreint d'encadrant.e.s par dortoir/chambre pour respecter la distance physique de sécurité (1,5 m).

3. Gestion des douches

- Un système de tournus qui respecte les distances physiques est envisagé pour la gestion des douches.
- Ces dernières sont nettoyées régulièrement après utilisation.

4. Arrivée et départ du camp

- A l'arrivée du camp, il est recommandé de proposer des rendez-vous échelonnés aux parents et aux participant.e.s pour éviter tout rassemblement trop important.
- Les parents ne rentrent pas sur le lieu du camp mais restent à l'extérieur. Il est vivement recommandé de ne pas proposer de visite du camp.

Pour les activités à la journée

1. Repas

- Les repas sont servis uniquement par le personnel de cuisine.
- Port du masque obligatoire.

2. Arrivée et départ de l'activité

- Il est demandé qu'un seul adulte référent vienne amener et chercher son/ses enfant/s au camp.
- Il est conseillé de prévoir une arrivée et un départ échelonné pour que les parents ne viennent pas tous en même temps chercher les enfants. Si cela n'est pas possible, prévoir une « file d'attente » avec marquage des distances.
- sur autorisation des parents, les enfants peuvent arriver/quitter le camp librement au début/fin de journée, pour autant qu'une liste de présence avec heure d'arrivée/départ soit tenue.

Annexe Junior Camps

Personnes responsables: David Ashtamkar +41 76 250 97 85 et Andres Zabala +41 79 356 44 61

Rappel

En plus des mesures édictées dans le document principal, les organismes élaborent leur propre déclinaison du concept de protection sous la forme d'un concept de sécurité spécifique à leur activité à destination de leur équipe d'encadrant.e.s et présenté aux participant.e.s et leurs parents.

Accueil des parents et des participants

1. Aposer les affiches officielles de recommandations de l'OFSP visiblement
2. Prévoir une table d'accueil, avec marquage au sol en deux files, pour filtrer les entrées aux Chardouilles
3. Favoriser un accueil dans le jardin; en cas de pluie, faire l'accueil à l'intérieur et annuler la présentation
4. Prendre la température des participants juste avant l'arrivée à la table d'accueil
5. Noter les présences ainsi que le nombre d'accompagnants présents à la table d'accueil
6. Délimiter les zones "staff" et "participants et parents" pour la présentation, avec espace suffisant pour tous
7. Limiter la présentation à 15-20 minutes et rappeler le respect des distances régulièrement

Précautions durant la semaine

1. La température des participants est prise avant le petit-déjeuner quotidiennement
2. Les mains sont lavées ou désinfectées avant et après l'entraînement, les moments récréatifs et les repas
3. Les repas sont servis par l'équipe définie, avec port de masques et gants, tout comme les collations
4. Les groupes de participants restent dans la mesure du possible aux mêmes tables durant la semaine
5. Chaque enfant utilise sa propre gourde, les gobelets sont fournis uniquement pour les repas
6. Les tables et le mobilier sont désinfectés régulièrement durant la journée, surtout après utilisation
7. Le matériel commun (baby-foot, ping-pong, raquettes,...) est désinfecté chaque fin de journée
8. Les sols, notamment le réfectoire, sont nettoyés régulièrement, voire désinfectés chaque fin de journée
9. Les vestiaires et sanitaires sont désinfectés chaque fin de journée et si possible à midi pour ces derniers
10. Une femme de ménage sera présente chaque après-midi pour effectuer une partie des tâches

Clôture du camp

1. Il est demandé aux parents de limiter leur présence à 3 personnes (adulte.s + enfant.s) par participant
2. Les parents doivent s'annoncer à la table d'accueil à leur arrivée
3. Délimiter les zones "staff", "participants" et "parents" pour regarder les matches et la remise des prix
4. Limiter la cérémonie à 15-20 minutes et rappeler le respect des distances régulièrement
5. L'apéro de fin est préparé en portions individuelles et servi par l'équipe définie
6. Après le départ des parents, le site est désinfecté, en accord avec le concierge des lieux